



**CENTRE COMMUNAL  
D'ACTION SOCIALE**

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS**  
**SEANCE DU 20 JUIN 2023**

Nombre de membres composant le Conseil d'administration	13	Le mardi 20 juin 2023 à 14h00, les membres composant le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de Joinville-le-Pont se sont réunis en salle de réunion de la Maison des Solidarités et de l'Emploi, sous la présidence de M. Olivier DOSNE, Président.
Nombre de membres présents à la séance	10	
Nombre de membres représentés	02	
Nombre de membres non représentés	01	

**ETAIENT PRESENTS :**

**Membres élus :**

Mme Chantal DURAND, Adjointe au Maire, déléguée « Solidarités, Emploi, Seniors, Vie économique »  
M. Francis SELLAM, Adjoint au Maire, délégué « Finances, Ressources Humaines et Logement »  
Mme Chantal ALLAIN, Adjointe au Maire, déléguée « Jeunesse et Handicap »  
Mme Stéphanie BRANCO, Conseillère Municipale déléguée  
M. Tony RENUCCI, Conseiller Municipal

**Membres nommés :**

M. RIOUSSET Michel, représentant de l'association ARJ  
Mme Catherine VIEILLEFOSSE, représentant l'Union Départementale des Associations Familiales du Val-de-Marne  
Mme Bernadette PHILIPPOT, nommée par le Maire parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune  
M. Frédéric WEHRUNG, nommé par le Maire parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune  
M. BRUN Gilles, représentant l'association APOGEI 94

**ABSENTS REPRESENTES :**

M. Olivier DOSNE, Maire, Président du C. C. A. S  
Mme Marie-France BRUGEL, représentant l'unité locale de Joinville-le-Pont de la Croix Rouge Française

**ABSENTS NON REPRESENTES :**

Mme Sandrine PARIS-PESCAROU, Conseillère Municipale

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article 17 du décret du 6 mai 1995 et l'article L.2312-2 du CGCT.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Madame Chantal ALLAIN

**DELIBERATION N°6**

**BUDGET ANNEXE DES RESIDENCES AUTONOMIES**  
**APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022**

**PREAMBULE – Mme Chantal DURAND, Vice-Présidente**

Mes Chers Collègues,

Comme tous les ans, le Conseil d'administration doit se prononcer sur le vote du compte de gestion, document financier dressé par le receveur municipal.

Le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif. Pour autant, il se distingue de celui-ci en faisant apparaître les comptes directement tenus par le comptable public et le bilan comptable de la collectivité, qui décrit de façon synthétique l'actif et le passif de la collectivité.

Après vérification celui-ci n'appelle ni réserve ni remarque et est strictement conforme au compte administratif que nous allons adopter.

Je vous invite donc à approuver le compte de gestion 2022 du budget annexe des résidences autonomie.

Principaux textes	- articles L2311-5 et R2311-13 du CGCT - nomenclature comptable M22
Document de référence	- projet de compte de gestion 2022 – budget annexe des résidences autonomie

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION ;**

Après en avoir délibéré par :

Pour	12
Contre	00
Abstention	00

**Article Unique** : adopte le compte de gestion du budget annexe des résidences autonomie pour l'exercice 2022 dressé par le Comptable public, lequel, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de la part de ce dernier et dont les résultats de clôture sont arrêtés comme suit :

Section de fonctionnement	
Résultat de l'exercice 2022	0,00
Résultat antérieurement reporté	0,00
Résultat de clôture 2022	0,00
Section d'investissement	
Résultat de l'exercice 2022	8 721,51
Résultat antérieurement reporté	11 432,90
Résultat de clôture 2022	20 154,41

**M. Olivier DOSNE**  
Président du CCAS

**Mme Chantal ALLAIN**  
Secrétaire de séance

Je soussignée, Chantal DURAND, Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale, certifie le caractère exécutoire de la présente délibération qui a été publiée sous format électronique le 26 JUIN 2023 et notifiée le 26 JUIN 2023. Elle a été télétransmise au contrôle de légalité le : 22 JUIN 2023

Fait à Joinville-le-Pont le

06 JUL. 2023

